

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 4 JUILLET 2015

L' an deux mil quinze le 4 juillet à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire de MASSAY.

Présents : LEVEQUE Dominique – PESKINE Jacques - BEGIN Dominique - JOURDAN Hélène – MORIN Monique - BOUGERET Jean-Louis - MORIN Michel – CHIPAUX Louis - ROUX Philippe – TOUBOUL Didier – IGNAZZI Linda – LESTOURGIE Géraldine – ALAPHILIPPE Stéphanie

Absents :

DE MONTENAY Luc donne procuration à LESTOURGIE Géraldine  
QUIGNODON Valérie

Secrétaire de séance : ALAPHILIPPE Stéphanie

-----

### **1. Réalisation d'un contrat de Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Suite au conseil municipal du 12 juin dernier où cette information a été évoquée par M. PESKINE (point 24 – prêt), Monsieur le maire informe que le dispositif permettant aux collectivités territoriales de bénéficier d'une « passerelle de trésorerie » pour soutenir l'investissement en 2015 est mis en place.

Le dispositif est le suivant :

- Les collectivités éligibles au FCTVA (pour Massay les attributions sont versées en année N+1)
- Dépenses inscrites au BP 2015 en Investissement (compte 21 – 231 – 235 – 1675)

Compte 21	53 950,00
Compte 231	535 216,63
<b>TOTAL</b>	<b>589 166.63</b>

$$589\ 166.63 \times 8,037\ \% = 47\ 351.32\ \text{€}$$

- Montant du préfinancement x 8,037 %
- 2 vagues de souscription (① 15/6 – 31/7 ou ② 15/8 – 15/10)
- 1 seule demande par collectivité
- Versement des fonds en une seule fois (soit ① 30 octobre 2015, soit ② 28 décembre 2015)
- Remboursement étalé sur 2 exercices budgétaires

Les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

**Montant maximum du prêt : 47 000,00 €**

**Durée d'amortissement du prêt : 17 mois**

**Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :**

- Ligne 1 du Prêt : décembre 2016
- Ligne 2 du Prêt : avril 2017

**Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %**

**Amortissement : in fine**

**Typologie Gissler : 1A**

Pour	14
Contre	0
abstention	0

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour réaliser un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), et autorise Monsieur le maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, selon les conditions suivantes :

Montant du prêt : 47 000,00 €

Durée d'amortissement du prêt : 17 mois

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :

- Ligne 1 du Prêt : décembre 2016

- Ligne 2 du Prêt : avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

## **2. Travaux d'aménagements sécuritaires en centre bourg - complément**

Lors de la séance du 12 juin dernier, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux d'aménagements sécuritaires pour un montant de 45 929.56 € HT.

Monsieur le maire a également informé qu'il devait recevoir le conseil départemental du Cher le mardi 16 juin pour finaliser cet aménagement.

A l'issue de cette rencontre, M. Bercelli, représentant du conseil départemental du Cher, a demandé qu'un plateau supplémentaire soit mis en place avant l'école (coté Vierzon)

*Monsieur le maire précise que la subvention au titre de la récupération des amendes de police serait de l'ordre de 50 %. Les travaux pourraient commencer en septembre.*

*Des précisions sont apportées sur les travaux à réaliser*

*-: le plateau rue de la gare est déplacé vers le haut pour régler les plaques qui bougent,*

*- de la salle des fêtes à l'école sera mis en place en zone 30.*

*- zone de stationnement « minute » devant les commerçants*

*- mise en place d'un panneau lumineux pour la zone scolaire*

*- 1 place de stationnement handicapé*

*- mise en place de chicanes et stationnement alternés pour ralentir la circulation.*

*- l'aménagement de la rue de la gare sera revu ultérieurement et sera examiné en commission Voirie*

Le devis complémentaire de la Société Colas n° QF-2013080006-0004 s'élève à 3 054.22 € HT

Pour	14
Contre	0
abstention	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour le devis n° OF-2013080006-0004 de la société Colas d'un montant de 3 054,22 € HT afin de réaliser les travaux d'aménagements sécuritaires complémentaires en centre bourg.

## **3. Informations et questions diverses**

### **a) Prochain Conseil municipal**

La date proposée est le vendredi 4 septembre à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

-----

LEVEQUE Dominique

PESKINE Jacques

BEGIN Dominique

JOURDAN H  l  ne

MORIN Monique

BOUGERET Jean-Louis

MORIN Michel

CHIPAUX Louis

ROUX Philippe

TOUBOUL Didier

IGNAZZI Linda

LESTOURGIE G  raldine

ALAPHILIPPE St  phanie

QUIGNODON Val  rie

DE MONTENAY Luc